(Actes adoptés en application du titre V du traité sur l'Union européenne)

DÉCISION BiH/9/2006 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 27 juin 2006

relative à la nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine

(2006/497/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 25, troisième alinéa,

vu l'action commune 2004/570/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine [1], et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 6 de l'action commune 2004/570/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions ultérieures concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne.

(2) Conformément à la décision BiH/6/2005 du COPS, le général de division Gian Marco CHIARINI a été nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

(3) Le commandant de l'opération de l'Union européenne a recommandé de nommer le contre-amiral Hans-Jochen WITTHAUER nouveau commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

(4) Le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé cette nomination.

(5) Conformément à l'article 6 du protocole sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense.

(6) Le Conseil européen de Copenhague a adopté, les 12 et 13 décembre 2002, une déclaration aux termes de laquelle les arrangements «Berlin plus» et leur mise en œuvre ne seront applicables qu'avec les États membres de l'Union européenne qui sont en même temps soit membres de l'OTAN, soit parties au «Partenariat pour la Paix», et ont par voie de conséquence conclu des accords de sécurité bilatéraux avec l'OTAN,

DÉCIDE:

Article premier

Le contre-amiral Hans-Jochen WITTHAUER est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

Article 2

La présente décision prend effet le 5 décembre 2006.

Fait à Bruxelles, le 27 juin 2006.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

F.J. KUGLITSCH

[1] JO L 252 du 28.7.2004, p. 10.